



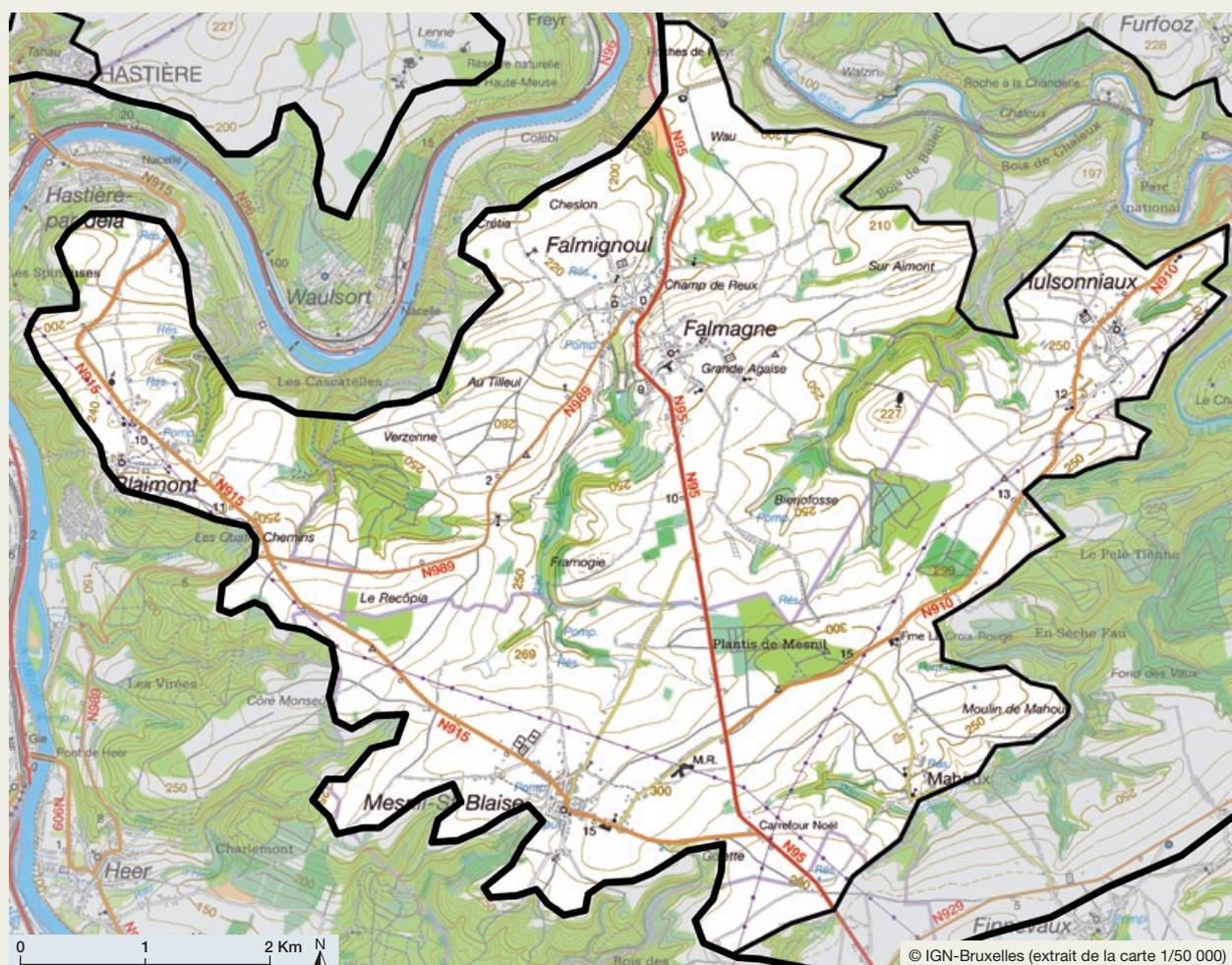
Plateau agricole de Falmignoul



Superficie totale de l'aire^A	3 520
Superficie agricole (ha)	2 856
Terres arables (%)	56
Prairies (%)	44
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	558
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	106
Nombre d'habitants^B	1 945

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



Le Plateau agricole de Falmignoul présente un paysage de plateau, qui prolonge le plateau central jusqu'à la bordure sud, beaucoup plus incisée. Les cultures et les prairies occupent une place importante et se mêlent parfois à quelques boisements. Les six villages que compte l'aire se positionnent sur les versants des vallées, parfois sur la partie haute, à la charnière avec le plateau. Un réseau routier assez dense, en position parfois sommitale, permet d'apprécier un paysage de qualité.



Le Plateau agricole de Falmignoul forme un paysage qui se différencie du reste de l'ensemble paysager et jouit d'un grand intérêt par la diversité qu'il abrite.

L'aire se loge entre les entailles de la Haute Meuse et de la Lesse, au contact de la dépression de la Fagne-Famenne. Le RELIEF de la partie centrale, uniquement traversée du nord au sud par le ruisseau de Falmignoul, se caractérise par de larges ondulations, sans orientation préférentielle. Les zones sommitales (autour de 300 mètres), dont les plus élevées occupent la partie sud, permettent des vues qui embrassent la quasi-totalité de l'aire (aux environs de Falmagne et Falmignoul notamment). Aux marges de l'aire, les affluents de la Meuse et de la Lesse impriment un relief de vallées naissantes. Les vues portent au-delà des limites de l'aire, en direction des cours de la Meuse et de la Lesse, à la rupture de pente entre le plateau et les vallées (entre autres aux environs de Blaimont, Mesnil-Saint-Blaise, Mahoux ou Hulsonniaux).

Les faibles pentes du plateau supérieur et des sols limoneux bien drainés permettent une mise en CULTURE importante des terres. Ces cultures sont localement accompagnées de PARCELLES BOISÉES, lorsque la qualité agronomique du sol diminue, ou aux franges de l'aire, à l'approche des vallées. Souvent, des rangées d'arbres ou des chemins plantés d'arbustes ajoutent à la diversité du paysage déjà engendrée par le relief. À l'ouest, au-delà du ruisseau de Falmignoul, les PRAIRIES prennent une part plus importante que les cultures.

Les VILLAGES se positionnent préférentiellement en haut de versant, mais évitent toujours les positions sommitales exposées au vent. La disposition des constructions est généralement lâche, voire désorganisée sur les franges suite à une urbanisation récente parfois mal maîtrisée (Mesnil-Saint-Blaise). L'église se positionne généralement au centre du village. Les habitations alternent avec un nombre important de petites et moyennes fermes en activité et implantées au sein même du village ou à sa périphérie directe.

Le RÉSEAU DE VOIRIES reliant les villages permet une lecture différenciée du paysage. La N95, qui parcourt l'aire du nord au sud dans sa partie centrale, suit d'importantes variations de relief, faisant alterner vues ouvertes et plans rapprochés. La N915 reliant Blaimont à Mesnil-Saint-Blaise offre d'un côté des vues sur la Meuse et de l'autre des vues sur la partie sud de l'aire. Inversement, certaines routes jouent un rôle dans la composition du paysage, à l'image de la N989 reliant Blaimont à Falmignoul : bordée d'arbres, elle constitue un élément repère de qualité. Enfin, de nombreux chemins maillent également l'aire et permettent une découverte pédestre plus paisible.

Les altitudes élevées et la présence de larges replats sommitaux constituent un contexte favorable à l'implantation d'éoliennes. Un parc, situé juste au-delà de la limite sud de l'aire, est fortement visible depuis les plateaux.



Le Plateau agricole de Falmignoul (ici depuis le sud, à Mesnil-Saint-Blaise) se caractérise par un paysage diversifié où les superficies agricoles, dominantes en termes d'occupation du sol, alternent avec des boisements de taille variable situés généralement sur les pentes et certains sommets. La présence des chemins agricoles se devine par des successions irrégulières de plantations arbustives qui ajoutent à la diversité paysagère une composante écologique importante (cercle de gauche). L'horizon est souligné par les alignements d'arbres bordant la route qui relie Blaimont à Falmignoul. Sa position partiellement sommitale permet des ouvertures visuelles lointaines (cercle de droite).



Les marges de l'aire sont marquées par l'amorce des talwegs* plongeant vers la Meuse ou la Lesse. Au-delà d'un relief légèrement plus marqué, leur présence se lit par un couvert boisé souvent abondant (ruisseau du Grand Etang, aux environs de Blaimont).

La partie ouest de l'aire se distingue par une part plus importante d'herbages, qui prennent le dessus sur les labours. Au second plan, la couverture boisée signale les versants pentus de la vallée de la Meuse qui incise profondément le plateau et marque ainsi la limite de l'aire (Blaimont).





Les villages de l'aire (ici, Falmagne) occupent pour la plupart un site en haut de versant, à la charnière entre le plateau et la vallée. Les habitations s'égrènent de façon assez lâche et dans l'axe de la vallée, tandis que l'église est positionnée au centre du village (cadre 1). Les hangars sont situés en périphérie proche, à l'interface entre le bâti et les labours. Cette position non sommitale, parallèle aux courbes de niveau, et la teinte sombre des matériaux les rendent discrets à la vue (cadre 2). Un arbre isolé, au premier plan, apporte une composante verticale à l'horizontalité dominante du paysage. A l'arrière-plan, à gauche, la route bordée d'arbres reliant Blaimont à Falmignoul anime l'horizon (cadre 3).



Le même village vu depuis le sud permet de mieux se rendre compte du caractère lâche de l'implantation des constructions. Ce type de vue est régulièrement possible depuis la voirie, mais généralement aucune aire d'arrêt sécurisée n'est aménagée.



L'implantation de hangars jouxtant les dernières habitations du village ainsi que le passage régulier des engins agricoles dans les ruelles témoignent de la vocation encore très agricole de l'aire. L'intégration des équipements agricoles au sein de l'auréole villageoise constitue un enjeu paysager majeur de l'aire (Falmagne).



De nombreuses fermes de taille modeste sont situées dans le tissu villageois. Beaucoup sont encore en activité, tandis que d'autres ont fait l'objet d'une rénovation et sont réaffectées en logements. Les bâtisses de vaste dimension sont généralement situées en bordure du village (Falmagne et Falmignoul).



L'aire paysagère forme un substrat favorable au développement de l'éolien (altitudes élevées balayées par le vent, replats importants). Des interventions éventuelles devront être conjuguées à une présence déjà sensible de plusieurs infrastructures verticales afin de ne pas renforcer un encombrement des vues.

Enjeux

- L'aire du Plateau agricole de Falmignoul constitue un paysage de grande qualité auquel peu d'éléments perturbateurs portent atteinte. Le réseau routier qui parcourt l'aire constitue un réel outil – actuellement sous-exploité – de découverte et de mise en valeur du paysage.
- L'identité de l'aire est fortement imprégnée par l'activité agricole. Les nouveaux bâtiments d'exploitation tels que les hangars sont positionnés en périphérie des villages, situation préférable à un positionnement isolé au milieu des labours, car ils y sont plus discrets. Cependant, leur multiplication ou une disposition anarchique risquerait de porter atteinte à la silhouette du village.
- Les caractéristiques topographiques de l'aire lui valent d'être un site potentiellement intéressant pour l'installation d'éoliennes. Une implantation maladroite risquerait de nuire à la qualité de certaines vues, où certains équipements verticaux déjà sont fortement visibles.

Objectifs paysagers

1. Valoriser le réseau routier en tant qu'outil de découverte du paysage.	AMÉNAGEMENT
2. Intégrer la dimension paysagère dans les pratiques agricoles, spécifiquement en ce qui concerne les choix de localisation des équipements, dans la continuité des pratiques actuelles.	GESTION
3. Encadrer tout développement éolien dans une optique de préservation des vues lointaines.	GESTION-PROTECTION

Pistes d'action

- Ménager des ouvertures visuelles et des points d'arrêt le long de la route, aux endroits présentant un intérêt paysager (vue sur un village, vue ouverte depuis le plateau...).
- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance du choix de localisation des équipements agricoles.
- Réfléchir à l'opportunité d'un document sur l'insertion paysagère des équipements agricoles, en collaboration avec les agriculteurs, afin d'intégrer leurs contraintes professionnelles.
- Définir les périmètres les plus aptes paysagèrement à accueillir d'éventuelles nouvelles implantations d'éoliennes ou autres structures verticales.